



Rapport annuel de gestion 2024-2025

Réseau Agriconseils
Montréal

Juin 2025

Nous joindre

Réseau Agriconseils Montérégie

177, rue Saint-Joseph, local 201

Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 774-6383 | Sans frais 1 866 680-1858

Courriel : iduquette@agriconseils.qc.ca

Site Web: www.agriconseils.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/reseauagriconseilsmonteregie
www.facebook.com/agriconseils

LinkedIn : www.linkedin.com/in/r%C3%A9seau-agriconseils-mont%C3%A9r%C3%A9gie-09b4a9182

Table des matières

Table des matières

Le Réseau	5
Mot du président	5
Mot de la directrice	6
Mission, vision et valeurs	7
Activités.....	8
Membres du personnel.....	8
Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du Programme services-conseils (PSC), par domaine d'intervention	9
Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2	9
Résultats des consultations des besoins et des enjeux.....	10
Activités de réseautage.....	11
Gouvernance.....	16
Administrateurs siégeant au conseil d'administration	16
Gestion	17
Communications	18
Sécurité de l'information	20
Liste des annexes	21
Annexe 1-Planification stratégique et plan d'action.....	21
Annexe 2-Sondages de satisfaction de la clientèle	26
Annexe 3-Liste des dispensateurs au 31 mars 2024 ayant offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2023-2024 (187 dispensateurs)	28
Annexe 4-Politique des pratiques administratives	32
Annexe 5-Code d'éthique	35

Afin de mesurer les retombées de la Convention MAPAQ – Réseau 2023-2028, le Réseau produit ce rapport annuel de gestion. Ce dernier permet de répondre à un certain nombre d'attentes signifiées par le Ministre. Celles-ci sont présentées par grandes catégories, soit : activités, gouvernance, gestion, communications et sécurité de l'information.

Le Réseau

Mot du président



Serge Beaulieu
Président

Bonjour,

Nous vous présentons le rapport annuel de l'exercice 2024-2025, reflet fidèle de notre engagement, de nos actions et des résultats obtenus au cours de cette période, dans le respect de notre mission et de nos orientations stratégiques.

Depuis 2006, le Réseau Agriconseils Montérégie est mandaté par le MAPAQ pour gérer les aides financières du Programme services-conseils (PSC), selon un budget annuel prédéterminé.

Par le passé, des sommes additionnelles pouvaient être obtenues pour répondre à toutes les demandes. Ce n'est plus le cas avec le PSC 2023-2028. Le Réseau dispose désormais d'un budget annuel fixe de 7 575 160 \$. En septembre 2024, ce montant a été entièrement engagé. Les nouvelles demandes ont donc été mises sur une liste d'attente.

Grâce à des factures révisées à la baisse, à une contribution de ses actifs nets et à une aide ponctuelle de 250 000 \$ du MAPAQ, le Réseau a pu répondre à toutes les demandes en attente. Finalement, le total versé a été d'environ 7 376 000 \$, soit plus d'un million de moins que prévu, révélant une surévaluation des montants réservés.

Pour 2025-2026, le conseil d'administration a mis en place plusieurs mesures :

- Allouer 1 M\$ au domaine de la gestion;
- Réserver l'aide selon les montants réellement facturés en 2024-2025. Des demandes additionnelles pourront être accordées lorsque l'ensemble du montant réservé aura été facturé;
- Réserver le plein montant admissible pour les nouveaux contrats;
- Encourager l'envoi de factures partielles;
- Renforcer les suivis et communications avec les dispensateurs.

Ces ajustements visent à mieux répartir les fonds, répondre aux besoins des producteurs et assurer un accès équitable aux services-conseils tout au long de l'année, et ce, pour tous les domaines d'intervention.

Nous vous souhaitons une bonne saison 2025 !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Beaulieu'.

Serge Beaulieu, président

Mot de la directrice



Isabelle Duquette
Directrice

Nous vous présentons les résultats obtenus pour la deuxième année du Programme services-conseils (PSC) 2023-2028.

Au cours de la dernière année, 13 activités collectives et 8 activités de co-développement ont été organisées afin d'informer et de favoriser les échanges sur des enjeux importants touchant le secteur agricole en Montérégie.

En ce qui concerne les services-conseils individuels, 3 498 contrats ont été traités au bénéfice de 2 790 entreprises ayant fait appel à des experts dans divers domaines d'intervention. Nous remercions chaleureusement les dispensateurs de services pour leur remarquable travail auprès de la clientèle agricole et de transformation alimentaire artisanale.

Lors de consultations menées auprès des dispensateurs de services, plusieurs propositions ont été recueillies. Celles-ci nous ont inspirés pour déterminer les priorités régionales ainsi que les stratégies à mettre en place pour la prochaine année financière. Nous prévoyons également améliorer nos communications afin de mieux informer les dispensateurs de services sur l'évolution des aides financières réservées et versées dans le cadre du PSC 2023-2023. Nous vous remercions de votre appui, de vos commentaires et de vos recommandations, qui nous permettent de mieux répondre aux besoins de la clientèle agricole et agroalimentaire.

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à tous les administrateurs et administratrice du Réseau Agriconseils Montérégie pour leur engagement au sein du conseil d'administration et sur les différents comités. Leur soutien a été précieux pour l'équipe du personnel.

Un remerciement tout spécial à notre équipe : Sonia, Karen, Chantal et Sylvie pour leur efficacité et leur disponibilité auprès des dispensateurs de services, des entreprises agricoles et agroalimentaires. Leurs compétences complémentaires ont également permis d'assurer un soutien administratif aux Réseaux Agriconseils Laurentides et Gaspésie-Les-îles.

A handwritten signature in black ink that reads "Isabelle Duquette".

Isabelle Duquette, directrice

Mission, vision et valeurs

La mission

La mission régionale vise à développer les services-conseils de la région, à augmenter leur utilisation par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires, et à assurer leur qualité.

La vision

La vision régionale vise à s'assurer que des services-conseils de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de l'autonomie des gestionnaires et la rentabilité de leur entreprise.

Comme partenaire du développement régional, le Réseau agit à titre de guichet unique des services-conseils en favorisant le développement des services-conseils de la région et en facilitant l'accès à des services-conseils diversifiés aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la Montérégie.

Les valeurs

- Engagement
- Transparence
- Rigueur
- Collaboration

Activités

Membres du personnel

Nom de l'employé	Fonction
Isabelle Duquette	Directrice
Sonia Mercier	Technicienne administrative
Karen Hogue	Technicienne administrative
Chantal L'Écuyer	Technicienne administrative
Sylvie Racine	Agente administrative

Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du Programme services-conseils (PSC), par domaine d'intervention

Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du PSC, par domaine d'intervention, pour l'année 2024-2025

Domaine	Aide financière versée
• Agroenvironnement	4 763 023 \$
• Gestion	884 877 \$
• Technique	1 189 685 \$
• Collaboration interprofessionnelle	47 967 \$
• Activités collectives	92 622 \$
• Éloignement	65 512 \$
• Bonification régionale	97 687 \$
• Bonification relève	161 507 \$
• Bonification entreprise certifiée ou précertifiée biologique	73 754 \$
• Total des aides financières	7 376 634 \$

Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2

Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2 du PSC, pour l'année 2024-2025

Indicateur	Nombre d'activités
• Nombre d'entreprises accompagnées en services-conseils individuels	2 790
• Nombre de projets soutenus (contrats)	3 498
• Nombre d'accueil et de référencement	83
• Nombre d'activité en approche multidisciplinaire	35
• Nombre d'activités collectives	
• Activités de sensibilisation et diffusion	13
• Activités de codéveloppement	8

Résultats des consultations des besoins et des enjeux

Enjeu de surévaluation des engagements

Le Réseau Agriconseils Montérégie s'est vu attribué 7 575 160 \$ d'aide financière par année. Selon les statistiques, cette somme permettait de couvrir les besoins annuels de la région pour les services-conseils admissibles au PSC.

Or, en septembre 2024, ce montant a été atteint. C'est-à-dire que la somme des aides financières liée aux contrats reçus par le Réseau égalait le montant de notre budget annuel. Les nouvelles demandes d'aides financière ont été placées sur une liste d'attente. Au fur et à mesure de la réception de factures, les montants d'honoraires professionnels revus à la baisse ont permis de dégager des sommes pour les réattribuer aux contrats de service en attente. De plus, pour soutenir les entreprises agricoles, le Réseau a pris la décision d'utiliser une partie de ses actifs nets non affectés pour bonifier son budget. Le MAPAQ a finalement alloué 250 000 \$ de plus que le montant prédéterminé dans la convention. Ces actions ont permis d'accepter toutes les demandes d'aides financières mises en attente entre septembre et décembre 2024.

La plupart des factures ont été transmises au Réseau entre décembre 2024 et février 2025. Le total des factures présentait un montant inférieur à celui prévu. Ainsi, le montant d'aide financière **réservé** est passé d'environ 8 410 000 \$ à un montant d'aide financière **versé** d'environ 7 376 000 \$. Le Réseau constate donc que les montants réservés par les dispensateurs ont été surévalués de plus d'un million de dollars.

Une journée de consultation et d'information s'est tenue le 18 février 2025 invitant les conseillers offrant des services-conseils en Montérégie à y participer.

En tenant compte des commentaires émis lors de cette rencontre et pour éviter que ce problème se reproduise dans l'année financière 2025-2026, les membres du conseil d'administration du Réseau Agriconseils Montérégie ont décidé de mettre en place les actions suivantes :

- Allouer un montant de 1 M\$ au domaine de la gestion;
- Réserver au maximum l'aide financière versée l'an passé pour chaque contrat pour lequel il y a un historique en 2024-2025. Des demandes additionnelles pourront être accordées lorsque l'ensemble du montant réservé aura été facturé;
- Réserver l'aide financière totale admissible pour les contrats sans historique;
- Inciter les dispensateurs à envoyer des factures partielles en cours d'année;
- Améliorer les communications et les suivis auprès des dispensateurs.

Grâce à ses mesures, le Réseau croit qu'il pourra limiter la surévaluation des honoraires professionnels, répondre à plus de besoins ponctuels des producteurs et assurer l'attribution d'aide financière pour les services admissibles tout au long de la saison 2025-2026, et ce, pour tous les domaines d'intervention.

Disponibilité des dispensateurs

Les besoins en services-conseils en agroenvironnement, en transformation alimentaire et en commercialisation sont adéquatement couverts.

Cependant, on note une baisse de conseillers agronomes en gestion qui sont partis à la retraite, ce qui peut occasionner un délai dans la livraison des services-conseils. De plus, nous notons la baisse la plus importante en services-conseils qui concerne la réalisation des plans d'affaires. En effet, le nombre de plans d'affaires est passé de 85 pour l'année 2023-2024 à 62 pour l'année 2024-2025. Cette baisse pourrait être expliquée par le contexte économique encore difficile et la disponibilité réduite des conseillers en gestion.

Nous restons également aux aguets pour la couverture des besoins en services-conseils suivants :

- Services-conseils dans la production de la pomme ;
- Services-conseils dans la production de la vigne ;
- Services-conseils dans la production en serre.

Le nombre de fermes a légèrement augmenté passant de 6 863 fermes à 6 868 fermes en Montérégie, mais le taux de rayonnement a, quant à lui subi une légère baisse, passant de 40.9 % à 40.6 %.

Assurer la pérennité des entreprises agricoles et de transformation alimentaire

Lors de la journée de consultation et d'information qui s'est tenue le 18 février 2025 avec les conseillers offrant des services-conseils en Montérégie, ils ont suggéré de continuer à prioriser les entreprises en démarrage et celles en difficulté financière. En cours de l'année financière 2024-2025, ce sont 97 687 \$ qui ont été octroyées en bonifications régionales, mais nous croyions que d'autres activités pouvaient y être ajoutées.

Nous avons donc établi les bonifications régionales suivantes :

- Les entreprises établies depuis moins de cinq (5) ans : Numéros d'identification ministériel (NIM) d'exploitant agricole et de transformateur alimentaire artisan créés entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2026;
- Les entreprises désirant un plan de transfert de ferme et un suivi;
- Les entreprises désirant réaliser un diagnostic sommaire ou global et / ou un plan de redressement.

Activités de réseautage

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
8 avril 2024	Demi-journée réseautage Édifice des Moissons à Beauharnois	Diffusion d'information concernant Programme Services-Conseils et autres programmes agricoles qui s'adressent à la relève agricole.	22 étudiants
8 avril 2024	Présence au gala Agristars Organisé par la Fédération de l'UPA	Le Gala Agristar souligne l'implication de plus de 50 leaders agricoles	Environ 300 personnes Montérégie
9 avril 2024	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME)	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un	37 personnes Principalement de Montérégie-Est

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
	Organisé par les intervenants du RIAME	conférencier sur un sujet donné	
13 avril 2024	Présence au gala des agricultrices Montérégie-Est	Le gala des agricultrices souligne le dévouement des candidates en agriculture	Environ 200 personnes Montérégie
18 avril 2024	Remise d'une bourse par Claude Lapointe - Gala ITAQ	Le gala de l'ITAQ souligne les efforts des étudiants en remettant des bourses	Donnée inconnue Étudiants partout en province
24 avril 2024	Forum santé psychologique Fédération de l'UPA	Conférences sur la sensibilisation de la santé psychologique des producteurs et productrices agricoles	Plus de 150 personnes Partout en province
13 mai 2024	Lancement bourse Circuit paysan CLD Jardins de Napierville	Appel de candidatures aux entrepreneurs qui se lancent en affaires	Environ 75 personnes Surtout entreprise de la MRC Jardins-de-Napierville
6 juin 2024	Lancement saison touristique Beauharnois-Salaberry	Présentation des activités touristiques pour la saison	Plus de 100 personnes Principalement de la MRC Beauharnois-Salaberry
10 juillet 2024	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Ouest (RIAMO) Organisé par les intervenants du RIAMO	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	46 personnes Principalement de Montérégie-Ouest
28 juillet et 2 août 2024	Exposition agricole de St-Hyacinthe	Activités agricoles immersives, jeux et animations familiales et spectacles et événements spéciaux	Donnée inconnue Principalement Montérégie
10 septembre 2024	Optimisation de l'usage des engrais minéraux azotés ; nouveautés et perspectives organisé par le Groupe Conseil Montérégie-Sud	Conférences et démonstration aux champs	18 personnes Montérégie
13 septembre 2024	Consultation d'automne organisé par UPA Haut St-Laurent	Consultation sur les enjeux agricoles de la région du Haut St-Laurent	Environ 25 personnes MRC Haut St-Laurent
19 septembre 2024	Lancement bourse MRC Maskoutains	Appel de candidatures de jeunes entrepreneurs agricoles de la région.	Donnée inconnue MRC Maskoutains
23 septembre 2024	RH Agri mobile organisé par le Centre d'emploi agricole	Accompagner les entreprises agricoles à fidéliser leurs travailleurs par des bonnes pratiques en gestion des ressources humaines	5 entreprises agricoles Montérégie-Ouest

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
26 septembre 2024	Rendez-vous entrepreneurial de La Vallée-du-Richelieu	Tenue d'un kiosque par le Réseau Agriconseils Montérégie et MAPAQ. Différents partenaires du milieu des affaires présentent leurs services aux entreprises de la région	Donnée inconnue MRC La Vallée-du-Richelieu
2 octobre 2024	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	56 personnes Principalement de Montérégie-Est
5 octobre 2024	Présence à l'activité collective Journée bovine Organisé par l'UPA Montérégie	Kiosques, visites des installations, panel sur les marchés, informations sur les subventions, souper et soirée musicale. Lieu d'échanges entre les intervenants et les entreprises agricoles bovines	122 personnes Montérégie
5 octobre 2024	Gala des agricultrices Montérégie-Ouest	Le gala des agricultrices souligne le dévouement des candidates en agriculture	Plus de 200 personnes Principalement Montérégie-Ouest
18 octobre 2024	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Ouest (RIAMO) Organisé par les intervenants du RIAMO	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	34 personnes Principalement de Montérégie-Ouest
28 octobre 2024	Lancement Les Pousses d'or, bourses agricoles de la Haute-Yamaska	La MRC La Haute-Yamaska désire souligner les efforts dans 4 catégories : démarrage, innovation et engagement, études et initiatives collectives	Environ 25 personnes MRC Haute-Yamaska
30 octobre 2024	Tenue d'un kiosque à la Journée carrière Organisée par l'ITAQ	Rencontre et échanges avec les étudiants pour leurs besoins futurs en services-conseils	Environ 250 personnes Étudiants et personnel du campus St-Hyacinthe
18 novembre 2024	Demi-journée réseautage Édifice des Moissons à Beauharnois	Diffusion d'information concernant Programme Services-Conseils et autres programmes agricoles qui s'adressent à la relève agricole.	22 étudiants
23 novembre 2024	Présence au souper Festin des récoltes Organisé par l'ARAMO	Activité favorisant le réseautage avec la relève agricole	Environ 270 personnes Montérégie-Ouest

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
26 au 28 novembre 2024	Présence aux Journées horticoles et grandes cultures Organisé par le MAPAQ, CLD Jardins-de-Napierville et autres intervenants	Plusieurs de conférenciers et exposants sont réunis pour échanger avec les entreprises agricoles et intervenants et intervenantes du milieu agricoles	1 145 personnes Partout en province
28 novembre 2024	Remise d'une bourse CLD Brome-Missisquoi	Remise d'une bourse par Claude Lapointe pour soutenir la relève et l'innovation bioalimentaire de la région	Donnée inconnue MRC Brome-Missisquoi
11 décembre 2024	Remise d'une bourse MRC Maskoutains	Partenaire des bourses pour la relève agricole	Environ 50 personnes MRC Maskoutains
14 janvier 2025	Tenue d'un kiosque au Salon de l'agriculture	Plusieurs de conférenciers et exposants sont réunis pour échanger avec les entreprises agricoles et intervenants et intervenantes du milieu agricoles	13 594 personnes Partout en province
4 février 2025	Consultation pour la mise-à-jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) des Jardins-de-Napierville	Discussions en atelier des enjeux des entreprises agricoles de la MRC des Jardins-de-Napierville	Plus de 40 personnes MRC Jardins-de-Napierville
6 février 2025	AGA Producteurs de bovins en Montérégie-Ouest	Présentation du bilan de l'année et discussions sur les enjeux en production bovine pour les entreprises de Montérégie-Ouest	23 personnes Montérégie-Ouest
13 février 2025	AGA Syndicat local de Beauharnois-Salaberry	Présentation du bilan de l'année et discussions sur les enjeux des entreprises agricole de la MRC Beauharnois-Salaberry	Environ 20 personnes MRC Beauharnois-Salaberry
18 février 2025	Journée de consultation de d'information auprès des dispensateurs de services en Montérégie	Information, ateliers et échanges sur les enjeux des dispensateurs de services et du Réseau Agriconseils Montérégie. Consultation pour stratégies à mettre en place au courant de l'année 2025-2026.	54 personnes Montérégie
19 février 2025	Remise d'une bourse MRC Haute-Yamaska	La MRC La Haute-Yamaska désire souligner les efforts dans 4 catégories : démarrage, innovation et	Donnée inconnue MRC Haute-Yamaska

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
		engagement, études et initiatives collectives. Le Réseau Agriconseils Montérégie était partenaire des bourses.	
21 février 2025	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Ouest (RIAMO) Organisé par les intervenants du RIAMO	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	23 personnes Principalement de Montérégie-Ouest
25 février 2025	AGA des producteurs de grains de la Montérégie Sud-Est	Présentation du bilan de l'année et discussions sur les enjeux en production de grains pour les entreprises de Montérégie Sud-Est	Plus de 70 personnes Montérégie Sud-Est
18 mars 2025	Journée Laitière bilingue de la Vallée de Châteauguay organisé par Livestock Breeders Association (LBA)	Conférences sur des sujets clés en production laitière	Environ 90 personnes MRC Haut St-Laurent
20 mars 2025	Remise d'une bourse lors du gala du Cégep St-Jean-sur-Richelieu	Les bourses visent à encourager la persévérance, l'excellence, le retour aux études et la formation continue.	Environ 50 personnes Montérégie

Gouvernance

Administrateurs siégeant au conseil d'administration

Nom	Poste occupé	Organisme	Principale(s) production(s)	Mandat restant
Serge Beaulieu	Président	UPA – Fédération régionale Montérégie	Acéricole, lait	Sortant
Sonia Benoit	Vice-présidente	Conseillers agricoles – collège électoral		Sortant
Stéphane Bisaillon	Secrétaire-trésorier	UPA – Fédération régionale Montérégie	Grandes cultures	Sortant
Gerardo Gollo Gil	Membre exécutif	MAPAQ		N/A
Sonia Simard	Administratrice	La Financière agricole du Québec		N/A
Johanne Van Rossum	Administratrice	Regroupement de clubs-conseils		Sortant
Lise-Anne Léveillé	Administratrice	Organisme du milieu : CLD Brome-Missisquoi		1 an
Louise Lapointe	Administratrice	Conseillers agricoles - collège électoral		1 an
Claude Lapointe	Administrateur	UPA – Fédération régionale Montérégie	Lait, grande cultures	1 an
Olivier Lamoureux	Administrateur	UPA – Fédération régionale Montérégie	Maraîchère	1 an
Jessica Éthier	Administratrice	UPA – Fédération régionale Montérégie	Lait et grandes cultures	Sortant

Les mandats des administrateurs sont d'une durée de deux ans à l'exception des représentants du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec.

Administrateurs qui composent les comités :

Comité gouvernance et éthique

- Sonia Simard
- Sonia Benoit
- Johanne Van Rossum
- Jessica Éthier

Comité de vérification

- Stéphane Bisaillon
- Claude Lapointe

Gestion

Contrôle de conformité administrative

Ce sont 15 dossiers provenant de 11 dispensateurs qui ont été analysés lors du contrôle de conformité administrative annuel :

Nombre de dossiers	Domaine d'intervention
1	Éloignement
1	Activité collective
6	Technique
0	Gestion
7	Agroenvironnement

Un contrôle de conformité a été effectué par une firme extérieure pour trois dispensateurs de services offrant des services-conseils en agroenvironnement et techniques en Montérégie. Ils ont tous les trois complété un formulaire d'engagement pour mettre en place de mesures afin de respecter les exigences du Programmes services-conseils 2023-2028. Un suivi du respect de ces mesures apportées sera fait au cours de l'année 2025-2026.

Politique des pratiques administratives

Le Réseau Agriconseils Montérégie possède une politique de gestion des pratiques administratives qui est présentée en annexe.

Communications

Le Réseau Agriconseils Montérégie accorde une importance élevée aux activités de communications et de promotion.

Voici les principales activités de communication réalisées :

- Diffusion de 20 Infolettres auprès des conseillers;
- Diffusion de 9 infolettres auprès de toute notre clientèle agricole incluant les entreprises agricoles et agroalimentaires;
- Facebook :
 - 1 229 abonnés
 - 862 J'aime
 - 11 048 couvertures, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l'une des publications au moins une fois
- LinkedIn :
 - 553 abonnés
 - 444 relations

Voici les sept principaux outils de promotion et de communication :

- Porte-bannière;
- Oriflamme;
- Affiche avec logo du Réseau Agriconseils Montérégie;
- L'offre d'aide financière et le tableau synthèse du Programme services-conseils 2023-2028;
- Le dépliant du PSC;
- La page Web incluant le répertoire des conseillers;
- La page Facebook régionale;
- Les infolettres (nombre abonnés);
- Le rapport de gestion.

Nous avons participé à 16 activités de visibilité et de promotion en 2024-2025 :

Au cours de l'année 2024-2025	Plusieurs rencontres avec les différentes MRC pour appuyer les remises de bourses, et présences lors de la remise des bourses.
3 avril 2024	Présentation des réseaux Agriconseils pour l'activité Chantier Accès à la terre de Brome-Missisquoi
8 avril 2024	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie aux étudiants du Centre de formation professionnelle du Suroît
18 avril 2024	Présentation de nos services réciproques entre la MRC Beauharnois-Salaberry et le Réseau Agriconseils Montérégie
13 mai 2024	Rencontre avec Frédéric Paré de la MRC Roussillon pour discuter des projets de nos organismes respectifs
27 mai 2024	Présentation des réseaux Agriconseils aux étudiants en transformation alimentaire de l'École des entrepreneurs du Québec
31 octobre 2024 et 7 février 2025	Participation au comité en santé psychologique

20 juin, 11 juil, 22 août, 5 sept, 31 oct, 14 nov, 12 fév, 26 mars	Participation au conseil d'administration CEA Haute-Montérégie
18 juillet 2024	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie aux étudiants du Cégep St-Jean-sur-Richelieu
13 septembre 2024	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie à la Consultation d'automne de l'UPA Haut-St-Laurent
18 septembre 2024	Participation au jury pour la candidate Agricultrice de l'année en Montérégie-Ouest
10 octobre 2024	Rencontre et présentation de nos services respectifs avec deux mentors de la MRC Roussillon
18 novembre 2024	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie aux étudiants du Centre professionnel des Moissons
26 novembre 2024	Participation au jury pour les bourses remises par la MRC Maskoutains
4 février 2025	Participation au jury pour les bourses de la MRC Haute-Yamaska
18 mars 2025	Présentation des réseaux Agriconseils Montérégie aux entreprises agricoles lors de la Journée laitière bilingue LBA

Nous faisons la promotion de la collaboration interprofessionnelle lors de la prise de parole aux activités collectives, lors des présentations auprès des étudiants et des différents partenaires. Nous avons fait la promotion de la collaboration interprofessionnelle lors de plus de 15 activités de visibilité et de promotion et de réseautage.

Sécurité de l'information

Dans un but préventif, le Réseau a mis en place, dans l'année précédente, soit 2023-2024, les mesures nécessaires pour faire face à des défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants ainsi qu'à des incidents et des sinistres qui pourraient porter atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale. Les politiques et procédures ont été respectées au courant de l'année 2025-2026.

Incidents portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale durant l'exercice financier

Aucun incident portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale durant l'exercice financier n'a été rapporté par le Réseau Agriconseils Montérégie pour l'année 2024-2025.

Demandes d'accès et de rectification de dossiers

Aucune demande d'accès et de rectification de dossier n'a été déposée au courant de l'année 2024-2025.

Liste des annexes

1. Planification stratégique et plan d'action
2. Sondages de satisfaction de la clientèle :
 - a. Envers les services reçus
 - b. Envers les services professionnels du (des) dispensateur(s)
 - c. Envers le personnel du bénéficiaire
3. Liste des dispensateurs au 31 mars 2025 qui ont offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2024-2025
4. Politique des pratiques administratives
5. Code d'éthique

Annexe 1-Planification stratégique et plan d'action

MISSION RÉGIONALE		VISION RÉGIONALE	
<p>Visé à développer les services-conseils de la région, à augmenter leur utilisation par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires et à assurer leur qualité.</p> <p>VALEURS : ENGAGEMENT, TRANSPARENCE, RIGUEUR, COLLABORATION</p>		<p>Le Réseau Agriconseils Montérégie s'assure que des services-conseils de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de l'autonomie des gestionnaires et la rentabilité de leur entreprise.</p> <p>Comme partenaire du développement régional, le Réseau agit à titre de guichet unique des services-conseils en favorisant le développement des services-conseils de la région et en facilitant l'accès à des services-conseils diversifiés aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la Montérégie.</p>	
ENJEUX	ORIENTATIONS	PRIORITÉS D'INTERVENTION ENVISAGÉES	RÉSULTATS ATTENDUS
<p>Leadership</p> <p>La reconnaissance de la contribution tangible des services-conseils au développement du secteur agricole et agroalimentaire</p>	<p>1. Mettre à contribution les producteurs et les dispensateurs de services pour valoriser l'impact des services-conseils rendus et les bons coups du Réseau</p>	<p>1.1 Consulter les producteurs, les dispensateurs et les partenaires afin de renforcer le volet prospectif des services-conseils et des aides financières du Réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance de l'importance des services-conseils par l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire, lesquels n'hésitent pas à en faire la promotion • La reconnaissance du Réseau comme un véritable agent de développement et un partenaire d'affaires en matière d'accessibilité des services-conseils
		<p>1.2 Exploiter tous les moyens de communication disponibles (incluant les réseaux sociaux) pour informer les dispensateurs, les partenaires et les producteurs</p>	
<p>Approche client</p> <p>L'arrimage des interventions du Réseau aux besoins des entreprises et des dispensateurs de services-conseils</p>	<p>2. Assurer l'accueil et le référencement auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire afin de les aider à cerner leurs besoins en matière de services-conseils et à identifier les services et dispensateurs pouvant le mieux répondre à leurs besoins;</p>	<p>2.1 Poursuivre le processus d'évaluation de la satisfaction de la clientèle (producteurs et dispensateurs) pour les services-conseils reçus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'obtention d'un niveau élevé de satisfaction lors du sondage de la clientèle • Le maintien de la méthode de gestion des dossiers du PSC incluant l'inscription au Réseau • L'augmentation de l'utilisation des services-conseils de qualité par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires (taux de rayonnement) • La réalisation d'un contrôle de conformité administrative bonifié et simplifié • La participation à la mise en place de la gestion des manquements des dispensateurs au cadre établi par l'entente d'admissibilité d'un dispensateur
		<p>2.2 Appliquer une politique d'assurance de la qualité des services du Réseau selon les paramètres établis</p>	
		<p>2.3 Utiliser tous les moyens de communications disponibles pour la diffusion et la mise à jour de l'offre de services et des aides financières du réseau ainsi que des activités offertes dans la région</p>	
		<p>2.4 Réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle</p>	
<p>Mobilisation</p>	<p>3. Encourager une concertation avec les divers intervenants de la région dans le but d'établir des partenariats stratégiques</p>	<p>3.1 Entretenir des contacts formels et informels avec les intervenants, les partenaires et les dispensateurs de services-conseils ainsi que leur organisation respective</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance du Réseau comme un incontournable en tant que guichet unique d'accueil

<p>L'engagement des membres de l'équipe du Réseau et de ses partenaires</p>	<p>contribuant à l'essor du secteur et des services-conseils, et ainsi contribuer au dynamisme de son milieu;</p>	<p>3.2 Réunir une fois par année l'ensemble des dispensateurs de services-conseils pour connaître leurs besoins et ceux de leur clientèle dans le but de promouvoir l'adaptation continue aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise à contribution des administrateurs du Réseau et de leur organisation respective dans la mise en œuvre de notre plan stratégique • Une participation active de l'équipe aux comités provinciaux de la Coordination services-conseils afin d'influencer les outils de gestion et l'évolution des programmes • Une participation active de l'équipe aux différents comités régionaux afin de promouvoir les services du Réseau • La reconnaissance du réseau comme étant sensible à l'importance de gérer efficacement les ressources disponibles
<p>Sécurité</p> <p>L'engagement des membres de l'équipe du Réseau à assurer la sécurité</p>	<p>4. Assurer la mise en place de systèmes appropriés de gestion des risques et de la sécurité</p>	<p>4.1 Rédiger et appliquer les politiques et procédures pour une saine gestion des risques et de la sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la politique de la sécurité de l'information - la procédure interne visant à sécuriser les paiements par chèque ou par virement bancaire - autres politiques jugées pertinentes 	

PLAN D'ACTION 2025-2026

Un plan d'action sert à clarifier le but commun, à orienter les efforts et à mobiliser le personnel.

Afin de répondre aux priorités d'intervention, le Réseau a retenu ces six objectifs stratégiques.

Objectif stratégique 1 : Assurer le développement des services-conseils et que ceux-ci répondent aux besoins du milieu

- Consulter le MAPAQ ;
- Consulter La Financière agricole ;
- Consulter les syndicats locaux et spécialisés ;
- Consulter les autres partenaires ;
- Consulter les MRC ;
- Consulter les dispensateurs de services ;
- Discussion en sous-comité services-conseils pour les projets spéciaux et les bonifications régionales.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir et diffuser l'information concernant les services-conseils et les activités agricoles et agroalimentaires.

- Diffuser les fiches promotionnelles ;
- Faire la promotion du Programme services-conseils et du Réseau :
 - ✓ Lors des événements agricoles ;
 - ✓ Lors des activités collectives et autres rencontres organisées par les dispensateurs ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les syndicats locaux et spécialisés ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les étudiants ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les institutions financières, comptables, fiscalistes et notaires ;
 - ✓ Lors de la diffusion de l'infolettre du Réseau ;
 - ✓ Lors de la diffusion des activités collectives et des événements agricoles sur Facebook et sur le site web ;
 - ✓ En participant au comité Promotion de la CSC ;
 - ✓ En participant à l'organisation des déjeuners des intervenants (RIAME et RIAMO) ;
- Faire la promotion du diagnostic ciblé pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Objectif stratégique 3 : Accompagner les dispensateurs de services-conseils.

- Rencontres individuelles avec les dispensateurs pour expliquer les procédures administratives et s'assurer de la compréhension de l'offre de services par ceux-ci ;
- Offrir la possibilité aux dispensateurs d'envoyer les documents administratifs avant la signature des parties pour s'assurer de leur conformité ;

- Faire le suivi et la gestion des manquements des dispensateurs à la suite du contrôle de conformité ;
- Rencontre annuelle des dispensateurs pour les informer et connaître leurs commentaires et problématiques ;
- S'assurer de l'admissibilité des dispensateurs avant leur inscription au Répertoire des conseillers ;
- S'assurer d'avoir un nombre suffisant de conseillers pour tous les services-conseils ;
- Offrir la possibilité aux dispensateurs de faire la promotion de leurs services dans le Portrait des conseillers.

Objectif stratégique 4 : Augmenter l'utilisation de services-conseils au niveau des priorités provinciales et régionales.

- Favoriser l'approche multidisciplinaire
 - ✓ Faire la promotion de la rencontre multidisciplinaire lors des différentes rencontres ;
 - ✓ Faire la promotion de l'approche multidisciplinaire sur Facebook, site Web et par infolettre ;
 - ✓ Augmenter de 5 % le nombre de rencontres en collaboration interprofessionnelle.
- Augmenter l'utilisation des services-conseils identifiés comme des priorités provinciales :
 - ✓ Maintenir le nombre de services-conseils pour la relève agricole ;
 - ✓ Augmenter de 5 % le nombre de services-conseils en conversion ou en production biologique.
- Augmenter l'utilisation de services-conseils identifiés comme des priorités régionales.
 - ✓ Atteindre 151 services-conseils pour les entreprises établies depuis moins de cinq ans ;
 - ✓ Atteindre 23 services-conseils pour les plans de transfert de ferme ;
 - ✓ Atteindre 7 services-conseils en suivi au plan de transfert de ferme ;
 - ✓ Maintenir 85 services-conseils pour les diagnostics sommaire et global ;
 - ✓ Atteindre 7 services-conseils pour les plans de redressement.

Objectif stratégique 5 : Optimiser la gestion des aides financières du Programme services-conseils 2023-2028

- Mise en place de procédures pour éviter le surengagement
 - ✓ Pour les services-conseils récurrents, approuver l'aide financière selon l'historique. Pour les nouveaux contrats, accepter l'aide financière à 100 %.
 - ✓ Envoyer les tableaux d'aides financières par contrat aux dispensateurs au moins deux fois au courant de l'année.
- Assurer des services-conseils en gestion
 - ✓ Réserver 1 M \$ pour les services-conseils en gestion et en faire le suivi.

- Augmenter la réalisation de factures partielles
 - ✓ Faire des rappels à partir du mois de juin de réaliser des factures partielles ;
 - ✓ Vérifier des stratégies à mettre en place pour faciliter l'administration des factures partielles ;
 - ✓ Faire une rencontre avec les dispensateurs pour présenter une procédure efficace avec un dispensateur qui réalise des factures partielles ;
 - ✓ Prioriser les paiements aux dispensateurs qui ont réalisé des factures partielles.

- Améliorer les communications
 - ✓ Renseigner les dispensateurs sur l'évolution des budgets du PSC à l'intérieur des infolettres et leur appeler l'importance de faire des factures partielles ;
 - ✓ Faire des rencontres personnalisées avec les dispensateurs qui fonctionnent encore avec des frais sous « formule de groupe » ;
 - ✓ Faire des rencontres personnalisées avec les dispensateurs qui chargent encore de façon forfaitaire les PAA.

Objectif stratégique 6 : Optimiser la gestion administrative et financière du Réseau ainsi que la sécurité de l'information

- Faire des évaluations de la direction et du personnel, ainsi que le contrôle de conformité
- Faire la gestion des risques en mettant à jour le manuel des procédures simplifiée et celle de la politique ou procédure jugée pertinente pour la gestion des risques et de la sécurité ;
- Assurer une bonne gestion financière du Réseau et permettre l'administration à distance ;
- Améliorer les processus internes au niveau administratif ;
- Assurer une veille de la satisfaction de la clientèle agricole.

Annexe 2-Sondages de satisfaction de la clientèle

Voici les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle auquel 6.8 % des utilisateurs ont répondu (195 répondants par rapport à 2 880 sondages envoyés).

On peut remarquer que les taux de satisfaction par rapport aux services des conseillers sont tous d'au moins 84 %.

On peut remarquer que dans l'ensemble, le taux de satisfaction par rapport aux services du Réseau Agriconseils est de 95 %.

Le chiffre d'affaires annuel des personnes sondées :

Inférieur à 100 k\$	De 100 k\$ à 249k\$	De 250 k\$ à 499 k\$	Plus de 500 k\$
20 %	12 %	18 %	5 %

Diriez-vous que vous connaissez l'ensemble des services offerts par les réseaux Agriconseils ?

Très bien	Bien	Peu	Pas du tout	Ne s'applique pas
20 %	49 %	25 %	4 %	2 %

Résumé du sondage concernant le conseiller

	Très en accord ou plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	N/A
Le conseiller a bien identifié vos besoins	97 %	1 %	1 %	1 %
Le conseiller a proposé des solutions adaptées à vos besoins	96 %	1 %	1 %	2 %
Le conseiller a proposé un échéancier de travail réaliste	92 %	1 %	0 %	7 %
Le conseiller s'est assuré que vous avez bien compris ses recommandations	96 %	2 %	1 %	1 %
Votre entreprise pense appliquer les recommandations proposées par le conseiller	96 %	1 %	1 %	2 %
Les recommandations ont facilité la prise de décision sur votre entreprise	95 %	2 %	1 %	2 %
Le service-conseil reçu a permis de rencontrer l'objectif visé	92 %	2 %	1 %	5 %
Le conseiller a assuré un suivi après la prestation du service-conseil, tel que convenu	90 %	2 %	2 %	6 %
Dans l'ensemble, le service-conseil reçu a été utile	96 %	2 %	1 %	1 %
Le conseiller a compris mes besoins	97 %	1 %	0 %	2 %
Le conseiller avait les compétences attendues pour répondre à mes questions	97 %	1 %	1 %	1 %
Le conseiller s'est assuré de travailler en collaboration avec d'autres intervenants du milieu, si applicable	84 %	1 %	1 %	14 %

Résumé du sondage concernant le Réseau

	Très satisfait ou plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	N/A
L'évaluation des besoins par le personnel du Réseau	90 %	1 %	0 %	9 %
La liste des conseillers proposés pour les services-conseils demandés	84 %	1 %	0 %	15 %
Les explications concernant les démarches administratives pour obtenir des services-conseils	88 %	1 %	0 %	11 %
Dans le cas où le réseau devait faire des recherches pour m'appuyer dans mes démarches en services-conseils, le délai pour le retour d'information était :	75 %	1 %	0 %	24 %
Dans l'ensemble, quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux services du Réseau	95 %	1 %	0 %	4 %

Annexe 3-Liste des dispensateurs au 31 mars 2025 ayant offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2024-2025 (187 dispensateurs)

9364-5224 Québec Inc.	
9395-0541 QC inc	Club Agrinove
9477-4080 Québec Inc. - Agristratégies	Club Agroacton inc.
A. Bourcheix et Rol. Charbonneau Ltee	Club agroenvironnemental de l'Estrie
Adapterre	Club agroenvironnemental du bassin La Guerre
AGEO-Club	Club Agroenvironnemental du Suroît
Agri Conseils Maska	Club Agroenvirotech
Agri-Action de la Montérégie inc.	Club Agro-Frontière
Agri-Service Bourret	Club Agro-Moisson Lac St-Louis
Agro conseil BSL inc	Club Bio+
Agro-Génie	Club Bio-Action
Agro-Pomme	Club conseil du Corymbe
AgroVini Service-conseil Inc.	Club Conseil Les Patriotes
Alexander Campbell	Club de pomiculture Montérégie
Alexandra - Vinum Artisan Consulting	Club de pomiculture Yamaska
Alexandre Vincent	Club Nova-Terre
Alliée de votre réussite inc.	Club producteurs Sud-Ouest
André Fouillet conseiller technique	Club RAAC
André Pettigrew	Club Techno-champ 2000
Anouk De Coninck	Club Yamasol inc.
AXELR	Club-conseil Gestrie-Sol
Bélanger Agro-Consultant inc	Comptagréable
Benoit Beaudet Enr.	Conseil Élevage 5.0
Benoît Laferrière	Conseils AAA
Binder Stratégies inc	Conseils Maraichers A.L.
Boombrand	Consultants Lemay & Choinière inc.
CAPQ	Consultation BeWist inc.
Caro Agro Conseils	Consumaj inc.
Caroline Mc Mahon	Coop de solidarité Cultur'Innov
Catherine Sylvestre	Coopérative Agricole des Beaux-Champs
Centre d'expertise Fromagère du Québec	CSTJN.COM
Centre multi-conseils agricoles (CMCA)	Daniel Bergeron agronome
CETAB+	Daniel Simard, agronome
Chabot, Pomerleau et associés	Datasol
ChanvrExpert	David Girardville agronome
Christian Duguay, agronome	DG Agri-Consultants
CiBÎM	Dura-Club inc.
Cintech	Durasol Drummond inc.
Climax Conseils S.E.N.C.R.L.	Écosphère inc.
Club acéricole du sud du Québec	
Club Agri-Durable	

Elisabeth Dube agronome
 En pratique...
 Evolusium
 Expert Multisources inc
 Fédération de l'UPA de la Montérégie
 Fertior
 For-Éco Sylviculture
 Forêt Santé
 François Handfield, agr.
 GCA Côte-du-Sud
 Génika
 Gestion Rochelin inc.
 Gilles La Roche / GLR Conseils
 Gobeil Dion & Associés
 GoRH
 Groupe Agri-D inc.
 Groupe Alco inc
 Groupe conseil agricole Outaouais-Laurentides
 Groupe Conseil IDP
 Groupe Conseil Montérégie-Sud
 Groupe Élémentaire Inc.
 Groupe Multiconseil Agricole Saguenay-Lac-St-Jean
 Groupe PleineTerre inc.
 Groupe Pousse-Vert
 Groupe ProConseil
 Groupe Vision Gestion
 Haricot Marketing
 Helene Thiboutot Experte conseil inc
 Holstein Québec
 Ilot Marketing inc
 Innovterra
 IQDHO
 Isabelle Éthier
 Isabelle Maheux
 Isabelle Morin / IM Stratégie Inc.
 Isabelle Turcotte, agr.
 Jean Cousineau
 Jean-Benoît Parr agr.
 Jean-François Péloquin
 JMP Consultants
 Karen J-Desmarais, agr.
 La Miellerie King
 Lactanet (Valacta)

LAFIB
 Le Chêne aux pieds bleus
 Le Groupe Desfor
 Les Consultants agricoles GM inc.
 Les Consultants Denis Champagne Inc.
 Lise Savoie, agroéconomiste
 Litchi Marketing
 Lizianne Fortier, consultante marketing
 Logiag
 Marianne Lefebvre
 Michael Pelletier
 Mon Agro-Conseils
 Mûr Conseil Inc.
 Nathalie Cartier
 Nathalie Tanguay, agr., coach
 NOVA stratégies
 Oeno-solution-canada
 Oronor inc
 Papilles Développement
 Papineau & Co.
 PRISME
 ProForet consultants
 Pro-Genetic Consulting inc
 René Dulude ingénieur forestier
 Réseau Agriconseils Mauricie
 Ressources forestières Biotiques inc.
 Ricardo Manzano
 Rousseau-Gautrin inc
 SCF CONSEILS CENTRE-DU-QUÉBEC INC.
 SCV AGROLOGIE INC
 Sébastien Flibotte
 Service d'Intervention en Milieu Naturel SENC
 Services agronomiques Catherine Thireau
 Services avicole Grondines & associés
 Services-Conseils Jean Lecours
 Simon Brault
 Sirporc inc
 SNG Foresterie-conseil inc.
 Société forestière Cambium enr
 Solution YB
 Southwest Agri-Link Association
 StagBA
 Sylvain Goyette

Sylvain Mailloux, conseiller acéricole

SynerAction Relève

Terre-Eau inc

Torres service-conseil inc.

Trampoline Marketing Inc

Triade Marketing

Vahid Ikani

Véronique Carbonneau

Veronnex Consult

Vignes et vins Consultant

Vincent Prévost

VJS Agronomes inc.

Annexe 4-Politique des pratiques administratives

1. Principes généraux

- 1.1. L'organisme est conscient de ses politiques, des valeurs et de son code de déontologie qui régissent le comportement de ses administrateurs, de ses membres et employés;
- 1.2. Information et confiance mutuelles sont la base d'une application efficace d'une politique administrative;
- 1.3. Il est pertinent d'éviter les contrôles qui coûtent plus chers que ce qui est contrôlé;
- 1.4. La politique des pratiques administratives concerne davantage le processus d'approbation des dépenses. Pour la vérification et le contrôle, se référer à la Politique de vérification interne.

2. Autorisation des dépenses selon le budget

- 2.1 Le plan de délégation prévoit déjà l'autorisation de certaines dépenses.
- 2.2 Le directeur a pleine autorité pour autoriser une dépense déjà prévue au budget annuel, approuvé par le conseil d'administration, autant dans le budget des services-conseils que pour le fonctionnement.
- 2.3 Le directeur a une marge d'autorisation jusqu'à 1 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation).
- 2.4 Le comité exécutif a une marge d'autorisation entre 1 001 \$ et 3 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation).
- 2.5 Le conseil d'administration autorise les dépenses de plus de 3 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation)
- 2.6 Toute dépense qui dépasse significativement le budget prévu requiert l'approbation préalable du conseil d'administration.

3. Les comptes bancaires

L'organisme utilise, pour ses opérations courantes, le compte bancaire à l'institution financière de son choix.

4. Autorisation des transactions bancaires

4.1 L'organisme désigne les postes suivants comme étant ceux dont les titulaires auront le droit d'autoriser les transactions bancaires de l'organisme :

- a) Le président du conseil d'administration
- b) Le vice-président du conseil d'administration
- c) Le secrétaire-trésorier
- d) Le directeur
- e) Les personnes et administrateurs désignés par le biais d'une résolution du conseil

4.2 Le Réseau favorise l'utilisation des transferts de fonds électroniques (TEF) pour les paiements aux dispensateurs, aux fournisseurs, pour la paie des employés et les remises gouvernementales.

4.3 Tout chèque doit porter la signature du directeur, et de l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique;

4.4 Les TEF sont autorisés par le directeur et l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique;

4.5 Les décaissements sont vérifiés par le comité exécutif au moins quatre fois par année.

5. Approbation des dépenses encourues

Certains principes doivent guider les personnes pouvant faire des dépenses remboursables:

5.1 Les comptes acceptables doivent respecter les directives relatives à la Politique des ressources humaines et la Politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et pour l'allocation journalière pour les membres du conseil d'administration et du personnel de l'organisme;

5.2 Le principe hiérarchique doit présider au paiement des factures remboursables. Ainsi, les dépenses encourues sont la responsabilité du supérieur immédiat :

5.2.1 Le directeur approuve les dépenses des employés et des administrateurs;

5.2.2 Le président ou l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique approuve les dépenses du directeur;

5.3 Toute dépense doit être appuyée par une pièce justificative et présentée en bonne et due forme.

5.4 Aucune avance de fonds ne peut être accordée à moins d'une approbation écrite du supérieur immédiat à cet effet qui spécifiera également la raison de l'avance, la date de remboursement ou de la production du formulaire de réclamation de dépenses.

6. Placement

Afin d'optimiser le rendement de l'argent dont dispose l'organisme à court et moyen terme, tout en respectant une approche à bas risque, l'organisme définit les pratiques suivantes concernant les placements :

- 6.1. tous les fonds que l'organisme prévoit utiliser à court terme sont placés dans une institution financière assurée par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Cette institution financière est désignée par le conseil d'administration;
- 6.2. tous les autres fonds de l'organisme seront placés conformément aux articles 1339 à 1344 du Code civil du Québec décrivant ce que sont « des placements sûrs »;
- 6.3. le conseil d'administration approuve les stratégies de placement proposées par le directeur et par la suite, la personne responsable de l'administration en assure la gestion courante.

7. Soumissions

Pour tout achat de biens ou services de 5 000 \$ et plus, une demande de soumission doit être produite et expédiée à au moins trois soumissionnaires.

Annexe 5-Code d'éthique



Réseau Agriconseils Montérégie
177, rue Saint-Joseph, local 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : 450 774-6383, poste 7223
iduquette@agriconseils.qc.ca | www.agriconseils.qc.ca

Règles d'éthique et Code de déontologie des administrateurs, des membres des comités, des personnes- ressources et des observateurs du Réseau Agriconseils Montérégie

Adopté le 21 août 2024

1. Le préambule et la mission

Le Réseau Agriconseils Montérégie (RAM) contribue au développement des services-conseils notamment en assurant la mise en œuvre de la Convention MAPAQ-Réseau Agriconseils Montérégie qui vise à développer et à rendre disponible des services-conseils de qualité pour l'ensemble des exploitations agricoles.

Dans le présent code, on entend par « RAM » toutes les instances de celui-ci, à savoir, notamment, son assemblée générale, son conseil d'administration, son comité exécutif, et tout autre comité mandaté par son conseil d'administration.

Dans le présent code, l'expression « intérêt personnel » signifie un intérêt direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Cet intérêt est distinct sans nécessairement être exclusif de celui de ses membres en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste en des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions d'administrateur au sein du RAM.

L'expression « intérêt des proches » signifie l'intérêt du conjoint de l'administrateur, de ses enfants et ses ascendants, ou l'intérêt dans une société, une compagnie, une coopérative, une fiducie ou une association avec laquelle il entretient une relation d'affaires ou est propriétaire indivis. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Cet intérêt est distinct sans nécessairement être exclusif de celui de ses membres en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

Aux fins du présent code, l'expression « administrateurs » désigne les membres, les personnes-ressources et les observateurs de toutes les instances du RAM, notamment mais non exclusivement, le conseil d'administration, le comité exécutif et tous les autres comités.

Dans le présent code, le masculin est utilisé sans discrimination et dans l'unique but d'en alléger le texte.

2. Le champ d'application

Le présent code a pour objectif de préserver et de renforcer la confiance des membres, des clients, des partenaires, des employés et des tiers en lien avec le RAM, relativement à l'intégrité et l'impartialité du RAM et aussi, quant au maintien d'un haut niveau de qualité des services à la clientèle en vue de la réalisation de sa mission.

Il s'applique aux administrateurs du RAM et à toute personne ayant le droit de vote à l'assemblée générale, et aux membres du comité exécutif, du conseil d'administration et de tout autre comité du RAM.

Sans s'y substituer, le présent code de déontologie complète les règlements généraux du RAM.

3. Les devoirs généraux et les règles d'éthique

- a. Dans l'exercice de ses fonctions, tout administrateur agit de bonne foi et fait preuve de prudence et de diligence;
- b. L'administrateur doit agir dans l'intérêt du RAM;
- c. À titre de mandataire du RAM, l'administrateur respecte les obligations que la loi et les statuts lui imposent et il agit dans les limites des mandats et pouvoirs qui lui sont conférés;
- d. Au même titre, l'administrateur s'engage à représenter dignement le RAM et à en faire la promotion;
- e. L'administrateur s'assure que ses prises de positions publiques ne sont pas en opposition avec les orientations arrêtées par le RAM;
- f. Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur évite en tout temps de critiquer le du RAM publiquement ou de jeter le discrédit sur celle-ci;
- g. L'administrateur respecte les règlements, orientations et décisions des instances, tant dans son discours que dans les faits;
- h. L'administrateur agit respectueusement envers la présidence d'assemblée et ses collègues;
- i. L'administrateur a le droit de faire valoir des idées et des opinions. Il est solidaire des décisions prises par le RAM et il respecte la volonté majoritairement exprimée;
- j. S'il a entière liberté politique, l'administrateur évite d'associer le RAM à toute activité partisane. S'il décide de s'engager en politique active, il doit se retirer temporairement de ses fonctions d'administrateur et, s'il est élu, remettre sa démission le jour de son assermentation. Ces règles s'appliquent aux politiques fédérale et provinciale;
- k. L'administrateur s'efforce d'assister à toutes les réunions ou assemblées où il est convoqué, incluant les journées de réflexion et de formation;
- l. L'administrateur se rend disponible pour l'exécution des mandats pouvant lui être généralement ou spécialement confiés.

4. Les règles portant sur les conflits d'intérêts

- a. L'administrateur doit éviter de confondre les biens du RAM qu'il administre avec les siens.

L'administrateur ne peut utiliser, dans son intérêt personnel, celui de ses proches ou d'un tiers, les biens du RAM de même que toute information confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire. Ces obligations subsistent après avoir quitté ses fonctions.

- b. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou celui de ses proches, et ses devoirs, obligations et responsabilités d'administrateur. Lorsque cela se présente, il doit notifier à ses collègues, sans délai, tout contexte susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit quitter

la réunion et ne revenir qu'après la prise de décision. Cette notification et son absence des délibérations seront inscrites au compte rendu de la rencontre.

- c. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, se porter acquéreur de biens qu'il administre ni contracter de quelque façon que ce soit avec l'organisme qu'il administre. La présente règle ne s'applique toutefois pas aux services, biens et programmes administrés par le RAM et offerts, indistinctement et aux mêmes conditions, à l'ensemble ou à un groupe donné de membres. Par ailleurs, la présente règle ne s'applique pas aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ainsi qu'à ses conditions de travail.

5. Les règles portant sur l'utilisation des ressources

Un administrateur ne peut utiliser les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles à d'autres fins que celles prévues par le RAM, à moins d'une autorisation expresse de celle-ci.

6. Les règles portant sur la gratification

Un administrateur ne doit pas accepter ni solliciter de cadeaux, marques d'hospitalité ou avantages, de nature financière ou non, pour lui-même, un proche ou un tiers, si l'acceptation de telles gratifications est susceptible d'entacher l'objectivité de celui-ci dans l'exercice de ses fonctions. Un administrateur peut accepter une gratification d'usage et d'une valeur modeste, pour autant que cette gratification ne soit pas susceptible d'entacher son objectivité.

7. Les règles portant sur l'obligation de discrétion et du respect de la confidentialité

L'administrateur est tenu d'agir avec discrétion, pendant et après l'exercice de ses fonctions. Il doit en tout temps respecter le caractère confidentiel des débats, sauf indication contraire de l'instance. Il ne doit en aucun temps divulguer des renseignements personnels ou des informations à caractère confidentiel, notamment les éléments de stratégie obtenus dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

8. Les règles portant sur la protection des renseignements personnels

L'administrateur est tenu de respecter la Politique de protection des renseignements personnels du RAM, ainsi que les procédures s'y rattachant.

9. Obligation de prendre connaissance

L'administrateur, dès son entrée en fonction, est lié par le présent code et la Politique de protection des renseignements personnels. Le RAM doit rendre disponible une copie de ces documents à l'administrateur au plus tard lors de la première réunion à laquelle il assiste. Celui-ci doit en prendre connaissance et signer le document « Reconnaissance et engagement ».

10. Les actes dérogatoires

Les actes suivants sont, de façon non limitative, dérogatoire et susceptible d'entraîner pour l'administrateur en défaut les sanctions prévues par l'article 12 du présent code :

- a. Toute contravention aux articles 3 à 9;
- b. Le fait de se servir de son titre d'administrateur pour favoriser ses intérêts personnels, celui de proches ou les intérêts d'un tiers;

Règles d'éthique et Code de déontologie des administrateurs, des membres des comités, des personnes-ressources et des observateurs [du Réseau Agriconseils](#) Montérégie

- c. Le fait d'attaquer publiquement, à l'extérieur du cadre de l'organisation, le RAM dans le but de lui nuire ou de la discréditer;
- d. Le fait de militer et d'agir activement pour une organisation en opposition directe avec les orientations arrêtées par le RAM;
- e. Le fait de ne pas respecter les règlements, politiques ou directives du RAM;
- f. Le fait d'intervenir auprès du personnel pour obtenir des avantages indus ou pour empêcher la divulgation d'informations qui lui seraient préjudiciables;
- g. De façon générale, tout acte, geste ou déclaration susceptible de causer un grave préjudice au RAM.

11. La composition et les pouvoirs du comité chargé d'entendre les plaintes

Dans l'éventualité où un supposé acte dérogatoire est commis, un processus de traitement de la plainte doit alors être mis en œuvre afin de permettre de disposer de celle-ci, soit en la rejetant, soit en l'accueillant et en lui donnant suite.

Ainsi, tout membre, administrateur ou client peut déposer, par écrit, une plainte signée au comité exécutif du RAM relativement à un acte dérogatoire qui aurait été commis par un administrateur. Le comité exécutif du RAM peut également se saisir lui-même d'une plainte. Évidemment, dans l'éventualité où les reproches sont adressés à un administrateur de ce dernier en particulier, le dossier sera référé au conseil d'administration et celui-ci doit se retirer de toute discussion à cet égard. Lorsqu'il dépose une plainte, le plaignant peut demander à ce que son identité soit traitée confidentiellement.

Lorsqu'il est saisi ou lorsqu'il se saisit d'une plainte pour acte dérogatoire, le comité exécutif confie le dossier à un comité chargé d'analyser la plainte et de lui faire une recommandation. Ce comité est composé de trois personnes, dont un administrateur et deux autres personnes indépendantes aux parties impliquées dans les événements. Le comité exécutif peut également rejeter la plainte si les actes en cause lui apparaissent futiles, frivoles, vexatoires ou mal fondés, pour justifier la tenue d'une enquête par le comité.

Le comité, formé pour analyser une plainte peut s'adjoindre toute ressource nécessaire à son bon fonctionnement. Les membres du comité ont droit au remboursement de leurs dépenses et à une allocation raisonnable de fonction, suivant les règles en vigueur. Par ailleurs les coûts précités sont assumés par le RAM à moins que lesdits coûts soient déjà couverts ou remboursés par une autre entité, un autre programme ou un autre régime d'indemnisation. Le comité peut adopter toute règle de procédure et de fonctionnement.

Le comité chargé d'examiner la plainte doit, sans délai, informer l'administrateur concerné des faits ou omissions qui lui sont reprochés dans la plainte écrite. Il invite du même coup cet administrateur à lui fournir sa version des faits.

12. Convocation et audition

Avant de rendre toute décision relativement à une plainte, le comité chargé d'en disposer doit informer l'administrateur en cause de la date, de l'heure et du lieu de l'audition au cours de laquelle la décision pourrait être prise, et ce, dans le but de lui permettre d'y assister et d'y faire toutes les représentations qu'il pourrait juger à propos dans les circonstances.

À la suite de l'audition, le comité examine le dossier et rend sa décision ou, selon le cas, prend celui-ci en délibéré. Il rend alors une décision finale et sans appel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'audition. Une copie de la décision est transmise aux parties impliquées et, le cas échéant, aux instances auxquelles la personne siège.

13. Les sanctions

Dans sa décision, le comité peut, compte tenu de l'importance du poste occupé, de la gravité de l'infraction et de la conduite générale du contrevenant, recommander une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- a. Le blâme ou la réprimande;
- b. La remise de la gratification reçue à la personne qui l'a offerte;
- c. Le retrait, temporaire ou définitif, de tout mandat à lui confier;
- d. La suspension avec réintégration conditionnelle ou inconditionnelle;
- e. L'exclusion temporaire ou définitive, à titre d'administrateur, de membre de comité ou à titre de membre.

Toute décision du comité doit être approuvée par le conseil d'administration du RAM et prend effet à la suite de cette approbation et après l'envoi de la résolution d'approbation aux parties impliquées.

Reconnaissance et engagement

Je, _____ (nom de l'administrateur ou du membre de comité, en caractères d'imprimerie), reconnais être soumis aux Règles d'éthique et au Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités du Réseau Agriconseils Montérégie, ainsi qu'à la Politique de protection des renseignements personnels. Je m'engage à fournir une déclaration écrite complète de mes intérêts à la signature de cet engagement.

Je reconnais également en avoir reçu copie et m'engage à m'y conformer.

Signé à _____
(ville)

Le _____
(date)

Signature de l'administrateur